

COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU COLLECTIF DES ASSISES ENFANTS ET JEUNES MIGRANT-E-S NON ACCOMPAGNE-S-E - GENÈVE, 14 JANVIER 2020

→ Après le succès de nos Assises de mai 2019 et après avoir été baladés pendant des mois par les autorités du Canton qui ont esquivé toute ouverture de négociations avec le Collectif pour mettre fin aux souffrances des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s non accompagnés tous statuts confondus, vivant à la rue ou parqués dans des conditions de vie inacceptables, générant la souffrance de ces jeunes et du personnel en charge des lieux où ils se trouvent le cas échéant,

→ après que la Délégation aux migrations du Conseil d'Etat nous a finalement reçus le 5 décembre pour une « rencontre » aux lendemains incertains,

→ après que d'autres, ONG, militant-e-s de l'asile, des sans-papiers, etc., aient été éconduits depuis bien plus longtemps encore que nous,

→ après accepté de « négocier », sans tenir aucune promesse, avec le Collectif des MNA,

→ après que des *brain storming* sectoriels et partiels aient été mis en place au pas de charge, fin novembre, par les trois Départements concernés (DIP, DSES et DCS) séparément, de manière clandestine et interne par le DSES et le DIP, en intégrant arbitrairement juste une des composantes du Collectif des Assises (la Coordination asile) pour le DCS,

→ après la publication de nombreuses études de tout bord mettant toutes en évidence l'insouciance inhumaine des autorités envers les mineur-e-s et jeunes majeur-e-s non accompagné-e-s, et la violation systématique de la dignité humaine de ces jeunes ainsi que de la loi,

le Collectif des MNA a engagé une occupation du Grütli, depuis hier après-midi (13 janvier), qui a déjà eu un bon écho dans les médias et qui a reçu un accueil positif de la part des autorités de la Ville de Genève. C'est une action heureuse et nécessaire, que nous ne pouvons que soutenir sans retenue et à laquelle nous contribuons.

Suite à tout cela, le Conseil d'Etat, nous a écrit ce matin à 9h afin de nous annoncer que:

Comme convenu lors de [la séance du 5 décembre], les discussions relatives à la résolution [des Assises de mai 2019] se poursuivront entre une représentation de votre collectif et les hauts fonctionnaires chargé-e-s d'assister la Délégation du Conseil d'Etat concernée.

Assurant la présidence de ladite délégation, le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé prendra contact avec vous, à l'effet de convenir d'une prochaine séance de travail.

Nous avons accusé réception de ce mail de l'exécutif, avec deux précisions :

1° Ces négociations, qui se dérouleront sur la base de la Résolution des Assises, se passeront intégralement entre, d'une part, la Délégation du Conseil d'Etat ou ses représentants et, d'autre part, les deux Collectifs, des MNA et des Assises.

2° Lors de la première séance de travail, il nous faudra « convenir d'un calendrier de négociations ».

Des membres du Conseil d'Etat affirment publiquement que les jeunes concernés sont des itinérants à travers l'Europe, s'en vont, se déplacent, fuient, reviennent, qu'ils commettent des actes illégaux voire des violences, et qu'il est donc illusoire de vouloir les accueillir et les intégrer. Il est clair que tant que les divers territoires européens agiront face à eux en les ignorant, en les persécutant, en les excluant, en les enfermant, en les chassant, en les maltraitant, ils seront inévitablement itinérants, fuyants, peut-être illégaux voire parfois violents. C'est de la pure hypocrisie de leur faire ces reproches, alors que la source du problème est la politique d'exclusion à leur égard de la part du Conseil d'Etat, du Grand conseil, des institutions sociales et de protection de la jeunesse.

En espérant qu'il s'agit là enfin d'une réelle mise en place d'une politique d'intégration de ces jeunes, vous adressons, en pièce jointe, à toutes fins utiles, la Résolution des Assises de mai 2019.

Pour le Collectif des enfants et jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s

Dario Lopreno, dario.ge@bluewin.ch, 077 413 48 62